



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017 A 19 H

Présents : D. CHAPPUIT, L-H JOLLY, J-P ROUCAYROL, F. CHESNE,  
D. BALSAM, F. DEQUATRE, P. BONNEVAL, C. GARNY, C. MARECHAL

Absents excusés : Pouvoir de D. AMISION à L-H JOLLY  
Pouvoir d'A. FIRON à C. MARECHAL

Absente : P. GRAFFIN

Secrétaire de séance : A. BORNIER

### **Délibération n° 1 – Signature d'une convention avec les CARS MOREAU – Transport des enfants à la Piscine Municipale de Sens**

Les enfants scolarisés à l'Ecole de Rosoy vont régulièrement à la Piscine Municipale de Sens.

Afin de faciliter les transports des enfants, une convention avec les CARS MOREAU pour la période du mardi 4 avril au 20 juin 2017 inclus sera signée.

Le prix du service est fixé forfaitairement à 74 euros TTC par jour de fonctionnement, la TVA étant calculé sur le taux réduit de 10 %.

12 pour.

### **Délibération n° 2 – Amendes de police relatives à la circulation routière – Demande de subventions**

Des travaux seront réalisés sur les deux départementales (RD606 et RD171) afin d'améliorer la sécurité routière. Des réunions publiques ont eu lieu les 2 février et 2 mars dernier en présence d'administrés et d'élus. Madame le Maire indique que la commune est assistée dans ce dossier par l'ATD.

Des subventions peuvent être obtenues auprès du Conseil Départemental de l'Yonne en fonction de l'ordre de priorité des travaux :

- Priorité 1 – Opération de protection des établissements recevant un public d'âge scolaire (écoles, collèges, lycées, centre de loisirs, cantine, etc...),
- Priorité 2 – Opérations d'aménagement de carrefours,
- Priorité 3 – Opérations d'aménagement visant à réduire la vitesse en agglomération,
- Priorité 4 – Opérations nouvelles de signalisation verticale et horizontale dont le coût est supérieur à 750 € HT,
- Priorité 5 – Opérations d'arrêts de cars et abris bus (y compris les restructurations d'installations liées à la rénovation d'un collège), sous réserve d'avis favorable de l'autorité organisatrice des transports,
- Priorité 6 – Opérations d'aménagement ou d'extension d'un parc de stationnement,
- Priorité 7 – Opérations de cheminement piéton dont la dépense subventionnable est plafonnée à 25 000 € HT.

Dans le cadre de ces futurs travaux, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental de l'Yonne.

12 pour.

### **Délibération n° 3 – Subventions 2017 aux associations**

Pour l'année 2017, des subventions ont été accordées aux associations suivantes :

#### 1 – Associations rosaltiennes

- 891's riders	1 400.00 €
- Bol d'air	1 000.00 €
- Gymnastique volontaire de Rosoy	700.00 €
- Les Amis de l'Eglise Saint-Barthélémy	800.00 €
- Mauve & Joueur	500.00 €
- 606 Reed & Blues	800.00 €
- Pétanque	300.00 €
- Nos tendres Ros'oh	300.00 €
- Team moto sport	<u>150.00 €</u>
Total	5 950.00 €

#### 2 – Associations extérieures

- Resto du Coeur	300.00 €
- Centre de sauvegarde pour oiseaux sauvages	200.00 €
- MFR du sénonais	67.00 €
- SPAY	200.00 €
- CIFA	200.00 €
- CFA POLYVANT	100.00 €
- Collège André Malraux à Paron	<u>100.00 €</u>
Total	1 167.00 €

12 pour.

### **Délibération n° 4 – Moutons de réforme – Demande de subvention**

La commune va accueillir prochainement des moutons de réforme sur son territoire. Ces derniers vont entretenir des parcelles difficiles d'accès (pelouses sèches) ou en friche et seront déplacés au fur et à mesure des besoins.

Afin de recevoir correctement ces animaux, un point d'eau et un abri sont prévus.

En vue de prévoir ces travaux, Madame le Maire indique qu'un courrier a été envoyé à la Société CHAROT et à la Scierie de Véron pour nous aider dans cette belle initiative.

Ces travaux étant réalisés en régie pour la plus grande partie, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental de l'Yonne.

12 pour.

### **Délibération n° 5 – Opération Cœur de Village – Acceptation des subventions accordées par la Région et signature des conventions**

La commune a sollicité l'octroi de subvention par la Région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE pour notre opération Cœur de Village en déposant trois dossiers.

La Région a délibéré favorablement à nos demandes et a donc décidé de nous accorder plusieurs subventions, à savoir :

- 40 000 € pour l'aménagement d'un café restaurant en un point multi-services,
- 133 480 € pour la réhabilitation de trois logements locatifs dans l'ancienne colonie,
- 72 070 € pour la réhabilitation de deux logements locatifs dans la Maison Martineau.

Une convention fixant les modalités d'octroi de cette participation va être signée pour chacun des dossiers déposés (3 conventions).

12 pour.

### **Délibération n° 6 – JVS MAIRISTEM – Signature d'un contrat HORIZON VILLAGE WEB + JVSBOX + GED (HORIZON MY CLOUD VILLAGES)**

Notre prestataire informatique est la Société JVS MAIRISTEM. Cette société nous a transmis une proposition financière ci-jointe pour la migration de nos logiciels HORIZON ON LINE vers leur nouvelle gamme WEB : HORIZON VILLAGE WEB + JVSBOX + GED – HORIZON\MY CLOUD VILLAGES (Devis n° JCR/JCR/24032017/112219598 – 16173).

Il convient donc de signer ce contrat avec la Société JVS MAIRISTEM qui est conclu pour une durée de trois ans.

12 pour.

### **Délibération n° 7 – Remplacement chauffage Ecole Primaire – Demande de subvention**

L'Ecole Primaire de Rosoy dont la construction date de 1994 est chauffée par une chaudière qui consomme énormément en fioul et qui devient obsolète.

A titre indicatif, la consommation des trois premiers mois de l'année 2017 représente la totalité de la consommation de l'année 2016.

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de changer ce mode de chauffage par un chauffage plus adaptée et plus économique.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental de l'Yonne dans le cadre de l'Opération « Villages de l'Yonne ».

12 pour.

**Délibération n° 8 – Indemnités des élus – Modification de l'indice majoré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

L'indice majoré à prendre en compte pour le calcul des indemnités des élus a changé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le nouvel indice majoré est le 826 et non plus le 821.

Il convient de faire une régularisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui sera effective sur la paie de mai 2017.

12 pour.

**Délibération n° 9 – Annulation d'une facture (CANTINE) – Enfant plus scolarisé à Rosoy**

Une facture a été émise le 13 mars 2017 portant sur la cantine scolaire alors que l'enfant n'est plus scolarisé à Rosoy depuis deux ans.

Il convient donc d'annuler la facture suivante :

- Facture n° 16000539 P du 13 mars 2017 d'un montant de 10.95 € - Période concernée 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 17 février 2017.

12 pour.

**Délibération n° 10 – Approbation du compte de gestion 2016 (budget principal et budgets annexes : Eau et Assainissement)**

Retrait de l'ordre du jour et inscription au prochain conseil municipal.

12 pour.

**Délibération n° 11 – Approbation du compte administratif 2016 (budget principal et budgets annexes : eau et assainissement)**

Les comptes administratifs 2016 pour le Budget Principal et les deux Budgets Annexes (Eau et Assainissement) ont été approuvés.

(Voir le détail page suivante).

11 pour.



**BUDGET ANNEXE EAU**

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section Exploitation</b>	111 865.84	71 079.35	-40 786.49
	<b>Section Investissement</b>	15 716.91	10 023.71	-5 693.20

<b>REPORT DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section d'exploitation</b>			
	<b>Report en section d'investissement</b>	17 515.36		

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution</b>
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		145 098.11	81 103.06	-63 995.05

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	<b>Section Exploitation</b>			
	<b>Section Investissement</b>			
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>			

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section Exploitation</b>	111 865.84	71 079.35	-40 786.49
	<b>Section Investissement</b>	33 232.27	10 023.71	-23 208.56
	<b>TOTAL CUMULE</b>	145 098.11	81 103.06	-63 995.05

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section Exploitation</b>	143 377.80	93 254.71	-50 123.09
	<b>Section Investissement</b>			

<b>REPORT DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section d'exploitation</b>		99 878.94	
	<b>Report en section d'investissement</b>		7 613.08	

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution</b>
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		143 377.80	200 746.73	+57 368.93

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	<b>Section Exploitation</b>			
	<b>Section Investissement</b>			
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>			

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section Exploitation</b>	143 377.80	193 133.65	+49 755.85
	<b>Section Investissement</b>		7 613.08	+7 613.08
	<b>TOTAL CUMULE</b>	143 377.80	200 746.73	+57 368.93

### **Délibération n° 12 – Restes à réaliser au 31 décembre 2016 – Budget Principal**

Les restes à réaliser au 31 décembre 2016 en dépenses et en recettes en Investissement s'établissent comme indiqués ci-dessous :

En Dépenses :

Au chapitre 21	1 275 €
Total	<u>1 275 €</u>

En Recettes :

Au chapitre 024	53 501 €
Au chapitre 13	130 660 €
	<u>184 161 €</u>

12 pour.

### **Délibération n° 13 – Budget Primitif 2017 – Affectation des résultats 2016**

Les résultats 2016 pour le budget principal ont été affectés de la façon suivante :

002(R) : 343 707.80 €
001(D) : 101 016.07 €
1068 : 0 €

12 pour.

### **Délibération n° 14 – Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017**

Les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2017 ont été fixés, à savoir :

Taxes	Pour mémoire, taux de référence 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Taux votés 2017	Produit correspondant
Taxe d'habitation	22,22 %	1 299 000 €	<b>22,22 %</b>	288 638 €
Taxe sur le foncier bâti	23.92 %	878 100 €	<b>23.92 %</b>	210 042 €
Taxe sur le foncier non bâti	46,04 %	20 400 €	<b>46,04 %</b>	9 392 €
			<b>TOTAL</b>	<b>508 072 €</b>

12 pour.

### **Délibération n° 15 – Subvention 2017 au CCAS de Rosoy**

Une subvention de 7 000 € a été attribuée au CCAS de la Commune de Rosoy.

12 pour.

## Délibération n° 16 – Budget Primitif 2017 - Adoption

### BUDGET PRINCIPAL

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 400 502.00	1 056 794.20
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FOCNTIONNEMENT REPORTE		343 707.80
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 400 502.00	1 400 502.00

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMEN T
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENTS VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 248 000.00	1 462 285.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 275.00	184 162.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	101 016.07	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 350 291.07	1 646 447.00
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET	2 750 793.07	3 046 949.00

### **Délibération n° 17 – Création et désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

A la suite de la démission d'un des membres de la Commission d'Appel d'Offres courant 2016, il a été nécessaire de le remplacer.

Voici la liste des membres de cette commission :

- La Présidente : Madame Dominique CHAPPUIT, Maire
- 3 Membres élus au sein du Conseil Municipal :  
Monsieur Luc-Henri JOLLY  
Monsieur Jean-Pierre ROUCAYROL  
Monsieur Philippe BONNEVAL
- 3 Suppléants :  
Monsieur Fernand CHESNE  
Monsieur Alain BORNIER  
Madame Claire MARECHAL

12 pour.

### **Délibération n° 18 – Remplacement chauffage Ecole Primaire - Demande de subvention auprès de sociétés et organismes privés**

L'Ecole Primaire de Rosoy dont la construction date de 1994 est chauffée par une chaudière qui consomme énormément en fioul et qui devient obsolète.

A titre indicatif, la consommation des trois premiers mois de l'année 2017 représente la totalité de la consommation de l'année 2016.

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de changer ce mode de chauffage par un chauffage plus adaptée et plus économique.

Un dossier de de demande de subvention sera déposé auprès de sociétés ou d'organismes privés (ERDF, TOTAL...).

12 pour.

### **Délibération n° 19 – Installation d'un défibrillateur – Chemin de la Plaine – Demande de subvention**

Madame le Maire explique que sur la commune deux défibrillateurs sont déjà installés. Il serait souhaitable qu'un troisième soit placé près du terrain de sports et de loisirs, Chemin de la Plaine, car c'est un endroit très fréquenté notamment lors des rencontres entre clubs de football.

Afin de prévoir cet équipement, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des organismes publics et privés.

12 pour.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30

\*\*\*\*\*

Fait à Rosoy, le 19 avril 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Chappuit', with a horizontal line underneath.

**Dominique CHAPPUIT**  
Maire de Rosoy